



Dénomination 3 KLES CONSULTING

N° Gestion ST030608

Dépôt N° 4805 du 20/04/2012

Acte N° 1/2 Procès-verbal d'assemblée générale (le 11/04/2012)

Séparateur Geide édité le 20/04/2012

Paramètre 1 Greffe

7802

Paramètre 2 Numéro de gestion

ST030608

Paramètre 3 Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2012

Paramètre 5 Référence document

48051

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Avec écrasement

3KLES CONSULTING

Société par Actions Simplifiée au capital de 30.000 €

**Siège Social : 5 Villa Prosper Mérimée
95210 - SAINT GRATIEN**



ASSEMBLEE GENERALE DU 11 AVRIL 2012

**L'an deux mil douze,
Le onze avril,**

A l'issue de la signature des Statuts, tous les Actionnaires de la société « **3KLES CONSULTING** » se sont réunis au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- **Nomination d'un Président, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération ;**
- **Désignation des Commissaires aux Comptes ;**
- **Rémunération et remboursement des comptes - courant d'Associés ;**
- **Pouvoirs.**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Patrick KHAM.**

Le Président rappelle aux Actionnaires qu'il convient, suite à la signature des Statuts, de désigner les dirigeants de la Société, fixer leurs pouvoirs et leur rémunération, et de fixer également les modalités de remboursement et de rémunération des sommes mises ou laissées à la disposition de la Société par les Actionnaires en comptes - courant.

Il propose alors sa nomination aux fonctions de Président.

Il expose ensuite son souhait de ne pas nommer dans l'immédiat de Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant.

Le Président expose ensuite les diverses opérations figurant à l'ordre du jour, et en développe les modalités pratiques et financières.

La discussion est alors ouverte.

Après discussion, et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de Président de la Société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée

Monsieur Patrick KHAM
Demeurant **5 Villa Prosper Mérimée**
95210 - SAINT GRATIEN

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Patrick KHAM déclare accepter le mandat qui vient de lui être confié, et atteste ne tomber sous le coup d'aucune mesure susceptible de lui en interdire ou restreindre l'exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Monsieur Patrick KHAM disposera, dans l'exercice de ses fonctions, des pouvoirs les plus étendus, dans les limites prévues par la Loi, et par l'Article 14 des Statuts de la Société.

L'Assemblée confère, dès à présent, tous pouvoirs au Président, à l'effet de prendre toutes décisions permettant à la Société de commencer son activité, dans l'attente de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement.

Toutefois, dès à présent, le Président bénéficiera, sur présentation de justificatifs, du remboursement des frais engagés pour le compte de la société dans l'exercice de ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, Monsieur Patrick KHAM n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

Les sommes ou avances mises ou laissées à la disposition de la Société par les Actionnaires, en comptes - courant créditeurs ouverts à leur nom dans les livres de la Société, seront remboursables à tout moment dans les limites de ses possibilités financières, sur demande des actionnaires.

Ces sommes seront rémunérées par un intérêt annuel égal à l'intérêt maximum admis dans les charges déductibles par la Législation Fiscale.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide de ne pas nommer dans l'immédiat des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

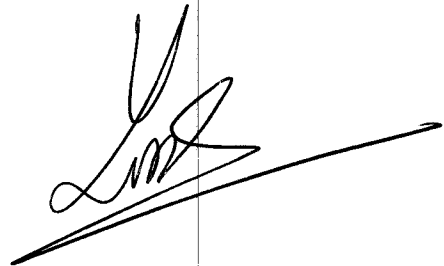
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, prescrites par la Loi, partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, lecture faite, a été signé par tous les Actionnaires.

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'L' followed by a horizontal line.